

Communiqué du CMF

Dans le cadre de l'harmonisation des supports de la déclaration des redevances des Organismes du Placement Collectif -OPC, le Conseil du Marché Financier-CMF- informe l'ensemble des gestionnaires qu'il met à leur disposition au niveau du site web du CMF (Rubrique formulaires) un modèle mis à jour de ladite déclaration.

Par conséquent, le modèle sus-indiqué entrera en application à compter de la déclaration du mois de décembre 2018.

Nous rappelons, également, qu'une copie du virement portant la décharge de la Banque doit être jointe à la déclaration.